

LA PAROLE EST À NOUS

En publiant *Ici les habitants*, nous voulons que le maximum d'habitants puisse être tenu au courant de ce qu'il se passe au sein de la com com Creuse Grand Sud. Vous pouvez demander à le recevoir par mail, le trouver sur facebook, l'imprimer et le diffuser autour de vous.

Photocopiez-le, déposez-le chez les commerçants, distribuez-le à vos voisins.



Jeudi 22 décembre 2016

Des habitants parlent aux habitants
Communauté de communes Creuse Grand Sud

n°18

EN BREF DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 20 décembre le conseil communautaire de Creuse Grand Sud s'est réuni. Notre envoyé spécial nous propose ici le compte rendu de cette réunion... qu'Hippolyte Reauvite n'a pas pu s'empêcher de commenter.

>>> Mise en conformité des statuts

À la demande de la Sous-Préfecture pour que la communauté de communes se mette en conformité avec les exigences de la loi NOTRe, les statuts de la communauté de communes Creuse Grand Sud ont été rapidement revisités. La loi prévoit, en effet, un certain nombre de transferts de compétences dès le 1^{er} janvier 2017, au sein du « bloc communal ».

Sans avoir eu le temps de solliciter la commission en charge de la révision plus profonde des statuts tout récemment instituée, la communauté de communes Creuse Grand Sud a dû se résoudre à procéder à quelques aménagements sous peine, a dit son président, de se voir privée de la bonification de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Un débat s'instaure, les arguments s'appuyant en particulier sur le fait que le projet fait l'objet d'un document de quatorze pages, remis sur table en début de séance, et sur lequel il est difficile d'apprécier la justification et la pertinence. Face à une douzaine d'abstentions et de votes contre, les nouveaux statuts ont été adoptés et entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017, sans même que les conseils municipaux des vingt six communes aient eu le loisir de se prononcer d'ici là par délibération.

S'appuyant sur les résultats de l'analyse économique en cours, qui évalue et compare les charges et les recettes pour chacune des compétences dévolues à la communauté, le président s'est engagé à ce que, dès la deuxième quinzaine de janvier 2017, la commission ayant la responsabilité de travailler à la révision complète des statuts se réunisse.



« Du temps de Michel Moine, les commissions se réunissaient, prenaient des décisions, puis le Président repassait par là et imposait les siennes. Heureusement, aujourd'hui, ça a changé ! La commission de révision des statuts s'est réunie une première fois, a à peine ébauché son travail ; puis des statuts tout neufs sont arrivés au conseil communautaire sans que les membres de la commission ne les aient vus, et ont été votés.

Du temps de Michel Moine, les conseillers communautaires découvraient les documents de travail en début de séance du conseil communautaire, et n'avaient donc absolument pas le temps de les étudier avant de devoir voter. Heureusement, cela a changé ! Ce 20 décembre, les conseillers ont découvert sur la table en arrivant plusieurs rapports, dont une proposition de statuts révisés de 14 pages, que personne n'a donc pu étudier sérieusement avant de voter...

Les choses n'ont pas changé : l'exécutif conserve ces mauvaises manières. Mais les conseillers conservent aussi les leurs, en acceptant de voter dans ces conditions inacceptables et, il faut le dire, totalement illégales. Par curiosité, vous pourrez aller voir sur le site de la com com le compte-rendu de la séance quand il sera publié : vous verrez si vos élus proches ont accepté ou non de voter dans ces conditions indécentes. Et vous pourrez aller en discuter avec eux ... »

>>> Contrat Enfance-Jeunesse

La participation de la CAF et de la MSA qui est proposée à la communauté pour la période 2016/2019 s'élève globalement à 723 762,23 €. Cet engagement est approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le sujet traité est l'occasion pour la vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse de préciser que la CAF a demandé un état des lieux. La restitution du rapport de diagnostic pour Creuse Grand Sud, réalisé par la SCOP Repères, a été effectuée au comité de pilotage le 30 novembre. Certaines remarques étant faites sur l'exactitude et la pertinence des informations collectées, il est admis la nécessité de procéder début 2017 à une restitution auprès du conseil communautaire. Ce sera l'occasion de répondre de façon plus exhaustive aux remarques que peut engendrer la façon avec laquelle la communauté de communes assume la compétence enfance/jeunesse sur l'ensemble du territoire.

>>> SPANC – Majoration de la pénalité financière

Il est proposé de majorer de 100 % le montant de la pénalité prévue en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle pour les usagers. Cette pénalité applicable en cas de refus, pour un contrôle effectué tous les quatre ans, passerait de 80 € à 160 € et bénéficierait exclusivement à la communauté de communes. Ce dispositif se veut incitatif à la mise en conformité technique de l'installation par l'utilisateur. La pénalité concernerait environ une quinzaine d'installations par an, soit 2 % des contrôles effectués.

Un débat s'instaure et met en évidence le fait qu'une telle décision risque d'être jugée par les citoyens comme inopportune dans le contexte actuel. Avec sept abstentions et un vote contre, cette majoration est finalement approuvée.



« Ouh là là, ça va râler dans les chaumières ! Non seulement les impôts ont augmenté vertigineusement, mais en plus, on double les pénalités financières... Bon, d'accord, c'est pour ceux qui « polluent » avec des installations non conformes, et qui refusent de les laisser contrôler. Mais si j'ai déjà pas de quoi boucler mon mois, comment je peux en plus dépenser des mille et des cents pour refaire mon assainissement ? »

>>> Attribution de subvention au Rugby Club Aubussonnais

La Communauté de Communes s'était engagée en septembre 2015 à contractualiser pour trois ans le versement d'une subvention annuelle de 5 000 € à l'association RCA. La convention n'a pas été formalisée ; le versement au titre de 2015 a été effectué. Celui de 2016 n'a pas été effectué et, sur proposition du Rugby Club au regard des difficultés financières de la Communauté, il est suggéré qu'il soit ramené à 2 000 €.

Cette proposition, qui peut apparaître louable, met en évidence une fois encore le laxisme antérieur dans la gestion administrative de la communauté de communes. Le débat qui s'est instauré en séance sur les conditions d'attribution et de versement des subventions a permis :

- d'obtenir que le président, après mûre réflexion, dise : « Nous pensons que nous allons pouvoir arriver à solder à la fin de 2016 les subventions entérinées à ce jour » ;

- d'avoir un engagement du vice président en charge des associations sur le fait qu'au vu de la situation budgétaire, il est tout à fait envisagé que la communauté de communes, à défaut de pouvoir contribuer directement au financement des associations, mette son ingénierie à leur disposition en vue d'identifier et rechercher d'autres pistes de financement.

Avec seulement six abstentions et sept votes contre, l'attribution de 2 000 € au Rugby Club Aubussonnais est approuvée à la majorité.



« Le laxisme dont il est question, c'est celui qui permet à un exécutif de ne pas formaliser et signer une convention dont le principe avait pourtant été décidé par l'assemblée. Ou : comment s'asseoir sur les décisions du Conseil !! »

>>> Adhésion au Programme d'Intérêt Général habitat départemental

Depuis 2005, le territoire de la communauté de communes a été couvert par divers dispositifs d'amélioration de l'habitat privé. Les projets ont bénéficié d'aides de l'ANAH, du conseil régional, du conseil départemental et de la communauté de communes.

Il est proposé que la communauté de communes, s'appuyant sur l'avis de sa commission habitat, approuve l'adhésion aux programmes d'intérêt général portés par le conseil départemental et la participation de la communauté de communes.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve cette délibération qui permet aux citoyens d'accéder aux aides de l'ANAH.

Quant au financement des 7 500 € qui contractuellement seront dus au département, une proposition est venue conclure :

« Pourquoi ne pas envisager une participation des communes, et ceci au prorata de leur population ? ». Cette suggestion a séduit le président mais, comme sur différents autres sujets abordés en séance, l'idée de la recherche d'une possible contribution des communes à un meilleur équilibre budgétaire de la communauté ne suscite pas vraiment de réaction, ni pour ni contre, auprès d'une assemblée bien molle !



« Si les communes ne sont même pas capables de se partager 7 500 €, ça laisse rêver sur la manière dont va se renégocier l'attribution de compensation. Je rappelle à ceux qui n'ont pas suivi : tous les ans, la com com reverse aux communes plus de 2 millions d'euros (l'ancienne taxe professionnelle, désormais perçue par la com com). Mais comme la com com a pris beaucoup de compétences qu'avaient auparavant les communes, il serait logique qu'elle reverse beaucoup moins. C'est d'ailleurs parce que ce reversement a été très mal déterminé au départ, que la com com ne peut pas boucler son budget (sans parler des autres problèmes ...). Pour équilibrer le budget 2017, il manque la bagatelle de 900 000 € ! C'est là qu'on voit que les élus communautaires raisonnent d'abord en élus municipaux, qui ne veulent pas amputer les finances de leur commune, sans se soucier du fait qu'ils sont en train de couler purement et simplement la com com. Verdict dans 4 mois, quand on constatera que la com com ne peut pas présenter de budget en équilibre ... »